

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, le **15 février deux mille dix-huit à 18 heures 30**, sous la présidence de **Monsieur Alain TURBY**, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- Alain TURBY, Maire,
- Jean-Paul GRASSET, Adjoint au Maire,
- Marie-Claude GOUGUET, Adjointe au Maire,
- Gérard PINSTON, Adjoint au Maire,
- Cécile MONTSEC, Adjointe au Maire,
- Elisabeth DESPLATS, Adjointe au Maire,
- Bertrand GARBAY, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédérique ROIRAND, Conseillère Municipale Déléguée,
- Thierry THOUVENIN, Conseiller Municipal Délégué,
- Nadine ARPIN, Conseillère Municipale Déléguée,
- Christophe JAUREGUI, Conseiller Municipal Délégué,
- Frédéric ALLAIRE, Conseiller Municipal Délégué,
- Arnaud FONTHIEURE, Conseiller Municipal,
- Joseph GAUTHIER, Conseiller Municipal,
- Hervé DUSSOL, Conseiller Municipal Délégué,
- Guy BARDIN, Conseiller Municipal,
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal,
- Marjorie CANALES, Conseillère Municipale,
- Séverine DENIS, Conseillère Municipale,
- André MERCIER, Conseiller Municipal,
- Annick BECERRO, Conseillère Municipale.
- Laurent PEREZ-ROBA, Conseiller Municipal.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- Jean-Marie GUËNON, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à M. THOUVENIN
- Guillaume BLANCHER, Adjoint au Maire, qui a donné pouvoir à Mme MONTSEC
- Christophe DROUIN, Conseiller Municipal, qui a donné pouvoir à M. TURBY
- Olivia PRETESEILLE, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. PINSTON
- Martine FARGEAUDOUX, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à Mme ROIRAND
- Nicole ERNAULT, Conseillère Municipale, qui a donné pouvoir à M. GRASSET

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Madame Elisabeth DESPLATS
3. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 23 janvier 2018.

DELIBERATIONS GROUPEES

Monsieur le Maire indique que certaines questions inscrites à l'ordre du jour ont été groupées en concertation avec les groupes d'opposition. Ainsi, il est convenu qu'un résumé des délibérations sera soumis et fera l'objet d'un vote unique. Il s'agit des points suivants :

- Convention O'fil du jeu – Avenant n° 2
- Convention COS – Avenant n° 1
- Convention ASCJB – Avenant n° 1
- Programme d'Intérêt Général – Amélioration de l'habitat
- Convention SPA – Prise en charge des animaux sur la voie publique
- Adhésion au groupement de commandes de matériel pédagogique
- Convention avec L'association Plie des Hauts de Garonne

DELIBERATION N° 2018-04 - CONVENTION O'FIL DU JEU – AVENANT N°2

Afin de permettre le versement de la subvention 2018 et conformément à la convention de partenariat avec l'Association O'fil du jeu, signée le 27 juin 2014, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

A cette fin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'Association O'Fil du jeu précisant le montant de la subvention attribuée pour l'exercice 2018

DELIBERATION N° 2018-05 - CONVENTION COS – AVENANT N° 1

Afin de permettre le versement de la subvention 2018, et conformément à la convention de partenariat avec le Comité des œuvres Sociales du Personnel, signée le 2 janvier 2018, article 38, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

A cette fin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec le COS précisant le montant de la subvention attribuée pour l'exercice 2018

DELIBERATION N° 2018-06 - CONVENTION ASCJB – AVENANT N° 1

Afin de permettre le versement de la subvention 2018 et conformément à la convention de partenariat avec l'ASCJB, signée le 18 Mai 2017, article 8, il est nécessaire de passer un avenant précisant le montant de la subvention ainsi que ses modalités de versement.

A cette fin, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant avec l'ASCJB précisant le montant de la subvention attribuée pour l'exercice 2018

DELIBERATION N° 2018-07- PROGRAMME D'INTERET GENERAL – AMELIORATION DE L'HABITAT

Dans le cadre de la politique d'amélioration de l'Habitat, il est demandé à la Commune de participer à des travaux d'amélioration à l'habitat pour un couple d'administrés carbonblanais à hauteur de 1 788 € (travaux d'énergie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de l'aide à apporter à ce couple d'administrés.

DELIBERATION N° 2018-08 - CONVENTION SPA – PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX SUR LA VOIE

PUBLIQUE

La SPA faisant office de fourrière animale, il convient de renouveler la convention avec cette Association qui recueille dans ses refuges les animaux capturés sur la voie publique. En contrepartie la Commune devra verser chaque année une indemnité forfaitaire fixée à 0.27 € par habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

DELIBERATION N° 2018-09 - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE MATERIEL

PEDAGOGIQUE

Afin de rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats, il est envisagé d'adhérer au groupement de commandes dédié à l'achat de fournitures, outils et jeux pédagogiques pour les crèches, les écoles et plus généralement l'ensemble des services communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement avec les Communes de Bordeaux et Mérignac.

DELIBERATION N° 2018-10- CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PLIE DES HAUTS DE GARONNE

La mission du PLIE des Hauts de Garonne est de construire un parcours d'insertion s'adressant à des personnes exclues du marché du travail en leur permettant de trouver un emploi durable ou de les faire accéder à des formations qualifiantes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de renouveler la convention de partenariat qui fixe les obligations des parties et le montant de la subvention allouée par la Commune
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATIONS DEGROUPEES

DELIBERATION N° 2018- 11 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur GRASSET donne lecture des subventions susceptibles d'être attribuées aux Associations. Il précise que celles-ci ont été étudiées par la Commission Ressources du 6 février dernier.

Le tableau ci-après reprend les propositions de la Commission :

ASSOCIATION	ATTRIBUTION 2017	EXCEPTIONNELLE	OBSERVATIONS	PROPOSITION 2018	DEMANDE "EXCEPTIONNELLE"
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (Article 657362)	72 506,00 €			70 839,00 €	
Sous-total 1	72 506,00 €			70 839,00 €	
ASSOCIATIONS LOCALES (Article 6574)					
ASCJB	84 000,00 €	660,00 €	Coupons 660 €	59 000,00 €	
Association des Briques pour l'Avenir	720,00 €			720,00 €	
Association O'fil du jeu	25 000,00 €			25 000,00 €	
Association TOIT CARBON-BLANC	720,00 €			720,00 €	
Binette et Romarin	900,00 €	400,00 €		900,00 €	
CACBO	96 700,00 €	4 200,00 €	Coupons 1 040 €	- €	
Comité de Jumelage	1 350,00 €	2 200,00 €		1 350,00 €	1 500,00 €
Comité d'Entente d'Anciens Combattants	950,00 €			900,00 €	
Comité des Fêtes et Loisirs	1 400,00 €			800,00 €	
COS	60 000,00 €			60 000,00 €	
EDECE	20 000,00 €			20 000,00 €	
Foyer Socio-Educatif du Collège de CARBON-BLANC	2 700,00 €			2 000,00 €	
Groupe des Parents d'élèves de CARBON-BLANC	315,00 €			300,00 €	
Les Juniors Voyageurs		2 000,00 €		2 000,00 €	
Les Restaurants du Cœur	450,00 €			450,00 €	
Pépinière du Brignon	10 000,00 €			10 000,00 €	
Secours Populaire	450,00 €			450,00 €	
Secours Catholique	450,00 €			450,00 €	
UNSS du Collège de CARBON-BLANC	450,00 €			450,00 €	500,00 €
Sous-total 2	307 550,63 €	9 460,00 €		185 490,00 €	2 000,00 €
AUTRES ASSOCIATIONS (Article 6574)					
Association des Cinémas de Proximité	865,00 €			1 038,00 €	
Association Prévention Routière	100,00 €			100,00 €	
Sous-total 3	1 715,00 €		1 715,00 €	1 138,00 €	
NOUVELLES DEMANDES POUR 2018					
Les ailes du Moulin de Bellevue		CONVENTION		200,00 €	
Conseil Local FCPE du Collège de CARBON-BLANC				200,00 €	
ACAPL				2 000,00 €	
Sous-total 4				2 400,00 €	
TOTAL (2+3+4) Article 6574	309 265,63 €			191 028,00 €	
TOTAL GENERAL (1+2+3+4)				261 867,00 €	

Monsieur GRASSET précise également que 4 associations ont été reçues individuellement. Il s'agit de l'ASCJB, l'Association O'FIL DU JEU, l'EDECE et le Club Omnisports pour évoquer avec elle leurs besoins.

Il est précisé qu'une subvention sera versée au Club Omnisports lorsque la situation de l'Association se sera réglée. En attendant, des crédits ont été ouverts au compte « Dépenses imprévues ».

Après divers échanges, Monsieur le Maire a procédé au vote qui donne le résultat suivant :

- 7 Voix CONTRE (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » et le Groupe AGA)
- 21 Voix POUR.

Le montant des subventions proposé par la Commission Ressources est donc adopté à la majorité des voix.

DELIBERATION N° 2018-12 - ECOLE DES ENTREPRENEURS ET CHEFS D'ENTREPRISES (EDECE) – CONVENTION – AVENANT DE PROLONGATION

Par délibération n°2015-27 du 14/04/2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de trois ans avec l'association EDECE hébergée dans les locaux du bâtiment situés à Château Brignon.

Cette association a pour vocation de :

- Accompagner les immatriculations et retenir les entrepreneurs sur le territoire
- Se placer en amont de tout traumatisme économique et offrir des alternatives de pérennisation d'emplois (reconversion, essaimage)
- Accélérer les vocations à entreprendre en démystifiant l'acte de création/reprise d'entreprises, sans le banaliser
- Faciliter le passage de la culture de salariés à la culture d'entrepreneurs
- Se positionner comme interface entre les candidats abandonnant le projet et des organisations relais facilitant la mobilité professionnelle.

Après débat, le Conseil Municipal décide, à la majorité (Les Groupes « Demain, CARBON-BLANC et AGA s'abstenant), de renouveler la convention de partenariat avec l'EDECE pour une durée d'un an, dans les mêmes conditions que précédemment.

BUDGET 2018

Monsieur GRASSET présente le budget prévisionnel 2018 étudié en Commission Ressources le 6 février 2018. Celui-ci s'équilibre en dépenses et recettes en Section de Fonctionnement à **8 813 692.88 €** et en dépenses et recettes en Section d'Investissement à **1 345 062.21 €**.

Les Sections de Fonctionnement et d'Investissement (dépenses et recettes) sont détaillées par Monsieur GRASSET. Il indique que les nouveaux travaux d'investissement concerneront en priorité l'assistance en maîtrise d'ouvrage et le concours d'architecte pour le Groupe scolaire ainsi que divers équipements pour les écoles, les travaux d'éclairage public et l'achat de matériels pour le Centre Technique Municipal.

Après débat, le budget est mis aux voix :

- 7 Voix CONTRE (Groupe « Demain, CARBON-BLANC » et le Groupe AGA)
- 21 Voix POUR.

DELIBERATION N° 2018-13 - CLSPD – REGLEMENT INTERIEUR – MODIFICATION

En raison de l'évolution du contexte législatif et des documents de cadrage de ce dispositif, il est nécessaire de produire un règlement actualisé, l'écriture d'une charte sur le partage de l'information ou charte de déontologie devant être rédigé prochainement.

Ce nouveau règlement précise :

- les missions générales affectées au CLSPD
- les modalités utiles au bon fonctionnement par :
 - L'organisation et le fonctionnement de la formation plénière
 - L'organisation et le fonctionnement de la formation restreinte
- le rôle du conseiller municipal délégué à la prévention

- le rôle et les missions du coordinateur
- la création de groupes de réflexions thématiques organisera le travail partenarial.
- la poursuite des cellules de veille.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce en faveur du nouveau règlement intérieur du CLSPD.

INFORMATIONS

DOSSIER OMNISPORTS :

Monsieur le Maire donne lecture de la décision du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 8 février 2018 qui rejette la requête du Club Omnisports. Monsieur le Maire indique que le Tribunal Administratif confirme que Monsieur CHAILLOU n'avait pas la qualité pour représenter le Club Omnisports.

DESTINATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE DDTM A FAVOLS

Monsieur le Maire rappelle l'historique du projet du Conseil Départemental qui consiste à accueillir des jeunes migrants dans les locaux de l'ancienne DDTM à Favols. Il regrette d'avoir été informé très tardivement de ce projet et a provoqué une rencontre avec les représentants du Conseil Départemental. Une prochaine réunion permettra de clarifier la situation, la Commune tenant à être associée à toute décision.

POINT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

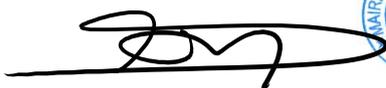
Madame MONTSEC indique que les 4 conseils d'école se sont prononcés pour un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de Septembre 2018. Cette information a été transmise à l'Education Nationale pour validation.

Par ailleurs, un questionnaire a été adressé aux parents d'élèves pour organiser des Services d'accueil périscolaire, les transports et la restauration scolaires ainsi que l'ALSH. Une analyse sera ensuite conduite par les Services et présentée à la Commission ad-hoc.

La séance est levée à 21 heures 45

Fait à Carbon-Blanc, le 20 février 2018

Le Maire,



A. Turby